



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 108 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

Lettre datée du 26 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom des 22 États Membres de l'Organisation des Nations Unies formant le Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains [Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Lybie, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, Singapour, Tadjikistan, Turkménistan et Venezuela (République bolivarienne du)], le texte de la Déclaration sur la lutte mondiale contre la traite des êtres humains adoptée lors de la quatrième réunion ministérielle du Groupe, tenue le 26 septembre 2013 en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration sur la lutte mondiale contre la traite
des êtres humains**

Nous, membres du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, et Ministres des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, de la République populaire du Bangladesh, de la République du Bélarus, de l'État plurinational de Bolivie, de la République arabe d'Égypte, des Émirats arabes unis, de la République de l'Équateur, de la Fédération de Russie, de la République de l'Inde, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Libye, du Nicaragua, de la République fédérale du Nigéria, de la République de l'Ouzbékistan, de la République des Philippines, de l'État du Qatar, de la République démocratique populaire lao, de la République de Singapour, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan et de la République bolivarienne du Venezuela, réunis le 26 septembre 2013 en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York,

1. Réaffirmons les déclarations que le Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains a adoptées à ses réunions ministérielles de 2010, 2011 et 2012;

2. Réaffirmons le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui s'attache, entre autres, à promouvoir, aux niveaux national, régional et international, une action globale, coordonnée et cohérente pour lutter contre la traite des personnes, et réaffirmons également notre ferme détermination à ce qu'il soit mis en œuvre intégralement;

3. Saluons l'issue de la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a tenue à sa soixante-septième session, du 13 au 15 mai 2013, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, qui a permis, entre autres, de susciter un élan politique fort pour intensifier l'action menée contre la traite des personnes;

4. Invitons l'Assemblée générale à prévoir que la prochaine évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies ait lieu à sa soixante et onzième session;

5. Exprimons notre soutien aux activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui coordonne le Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains;

6. Encourageons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres membres du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains à renforcer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et invitons à cet égard l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres membres du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains à établir, en coopération avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la liste des mesures concrètes que le Groupe prévoit jusqu'en 2016 aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et de la présenter comme il convient à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session;

7. Savons à quel point il importe d'améliorer la coordination internationale et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques pour lutter contre le problème de la traite des personnes;

8. Nous félicitons des résultats de l'atelier consacré à l'application de la loi dans la lutte contre la traite des personnes, qui s'est déroulé les 29 et 30 mai 2013 à Minsk (Biélarus), et espérons que la pratique consistant à tenir de telles manifestations se poursuivra, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

9. Réaffirmons l'importance de l'aide humanitaire, juridique et financière apportée aux victimes de la traite des êtres humains, notamment par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, créé conformément au Plan d'action mondial, et encourageons les États Membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les particuliers à continuer d'apporter un soutien financier au Fonds de contributions volontaires;

10. Décidons de tenir une réunion ministérielle du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

New York, 26 septembre 2013
